



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 29 MARS 2018 A 18 HEURES

A SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 30

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 02

Procurations : 04

Votants : 28

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 mars 2018

PRESENTS : M.DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. BONNAT Christian (Procuration de M.CAILLOT Alain), DESROCHE Christian, PASSERIEUX Alain, ROUSSEAU Franck, DELAUTRETTE Stéphane, GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, Mmes BEAUPUY Claude, BEQUET Estelle, MM. FAUCHER Daniel, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, MM.DUBEAU Philippe, GARNICHE Roland, BARRY Jacques (Procuration de Mme VALLADE Sylvie), CHAUVIER Jean-Claude (Procuration de M.DARGENTOLLE Georges), COSTA Guy (Procuration de M.DELOMENIE Bernard), BATISSOU Gérald et Mme LAGOUTTE Isabelle.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M. BONNAT Christian

EXCUSES : MM. CAILLOT Alain, DEVARISSIAS Philippe, CHAMINADE Gérard, MARCELLAUD Didier, DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard et Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GAYOT Loïc

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 08 mars 2018

⇒ *Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil du 08 mars 2018.*

Point 1 - ADMINISTRATION GENERALE

► Adoption des Comptes Administratifs 2017 et approbation des Comptes de Gestion 2017

Budget Principal : Adoption du Compte Administratif 2017

	SECTIONS	
	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Dépenses	3 880 309,96	1 744 478,62
Recettes	4 141 322,33	1 218 924,05
Excédent de clôture	261 012,37	
Déficit de clôture		525 554,57

⇒ Après lecture dudit compte administratif, le Conseil Communautaire l'adopte de la façon suivante :

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 05

Il est fait remarquer que le montant des chiffres de fonctionnement est assez élevé par rapport aux investissements.

Le Président répond que cela s'explique par le coût de fonctionnement des services apportés à la population, notamment l'Action sociale et le Réseau de lecture publique que l'on retrouve dans les dépenses de fonctionnement du budget principal.

Il est souligné que le montant des charges de personnel (26,5%) est très raisonnable en comparaison à d'autres collectivités.

Budget Office de Tourisme : Adoption du Compte Administratif 2017

	SECTIONS	
	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Dépenses	104 096,44	5 117,70
Recettes	104 590,23	4 060,49
Excédent de clôture	493,79	
Déficit de clôture		1 057,21

⇒ Après lecture dudit compte administratif, le Conseil Communautaire l'adopte de la façon suivante :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Président précise que les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal.

Budget Ordures Ménagères : Adoption du Compte Administratif 2017

	SECTIONS	
	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Dépenses	1 362 861,70	275 400,61
Recettes	1 347 763,19	263 874,96
Excédent de clôture		
Déficit de clôture	15 098,51	11 525,65

⇒ Après lecture dudit compte administratif, le Conseil Communautaire l'adopte de la façon suivante :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

La Trésorière, Mme ALLONCLE Isabelle, indique que le taux de recouvrement actuel des redevances 2017 est de 93 %. Le montant du reste à recouvrer pour 2017 est de 49 000 € (566 redevables), avec des phases comminatoires en cours.

Elle précise également que le montant total des redevances restant à recouvrer pour l'année 2017 et les années antérieures est le suivant :

- 104 000 € sur le territoire des Monts de Châlus,
- 95 000 € sur le territoire du Pays de Nexon.

Budget SPANC : Adoption du Compte Administratif 2017

	SECTIONS	
	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Dépenses	80 221,84	70 655,41
Recettes	64 107,09	47 249,16
Excédent de clôture		
Déficit de clôture	16 114,75	23 406,25

⇒ Après lecture dudit compte administratif, le Conseil Communautaire l'adopte de la façon suivante :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Budget Activités Commerciales : Adoption du Compte Administratif 2017

	SECTIONS	
	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Dépenses	17 922,34	383 213,75
Recettes	29 558,60	332 147,95
Excédent de clôture	11 636,26	
Déficit de clôture		51 065,80

⇒ Après lecture dudit compte administratif, le Conseil Communautaire l'adopte de la façon suivante :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Budget ZA de Flavignac : Adoption du Compte Administratif 2017

	SECTIONS	
	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Dépenses	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00
Excédent de clôture		
Déficit de clôture		

⇒ Après lecture dudit compte administratif, le Conseil Communautaire l'adopte de la façon suivante :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Budget ZA Les Gannes : Adoption du Compte Administratif 2017

	SECTIONS	
	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Dépenses	30 022,92	46 601,77
Recettes	30 022,92	0,00
Excédent de clôture		
Déficit de clôture		46 601,77

⇒ Après lecture dudit compte administratif, le Conseil Communautaire l'adopte de la façon suivante :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Budget Multiple rural Rilhac-Lastours : Adoption du Compte Administratif 2017

	SECTIONS	
	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Dépenses	14 968,58	12 453,16
Recettes	13 198,36	13 221,00
Excédent de clôture		767,84
Déficit de clôture	1 770,22	

⇒ Après lecture dudit compte administratif, le Conseil Communautaire l'adopte de la façon suivante :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Une question est posée concernant la provenance des recettes d'investissement.

Le Président répond que cela correspond aux écritures d'amortissements.

Budget Multiple rural Saint-Jean-Ligoure : Adoption du Compte Administratif 2017

	SECTIONS	
	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Dépenses	9 213,41	6 752,26
Recettes	8 369,20	7 870,00
Excédent de clôture		1 117,74
Déficit de clôture	844,21	

⇒ Après lecture dudit compte administratif, le Conseil Communautaire l'adopte de la façon suivante :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Approbation des Comptes de Gestion 2017

La Trésorière, Madame Alloncle Isabelle, indique qu'elle n'a pas pu fournir les comptes de gestion et de valorisation des comptes de gestion en raison d'un problème informatique mais précise que ceux-ci ne présentent pas de remarques.

⇒ Le Conseil Communautaire,

- **déclare** que les comptes de gestion correspondants, dressés par le Receveur, pour l'exercice 2017, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, de la façon suivante :
 - Pour : 29
 - Contre : 0
 - Abstentions : 0

► **Affectations des résultats 2017**

Budget Principal

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide** d'affecter successivement ce résultat pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement (compte 1068) et de reporter l'excédent en section de fonctionnement (compte 002), selon le tableau joint en annexe 1, de la façon suivante :
 - Pour : 29
 - Contre : 0
 - Abstentions : 0

Budget Activités Commerciales

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide** d'affecter successivement ce résultat pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement (compte 1068) et de reporter l'excédent en section de fonctionnement (compte 002), selon le tableau joint en annexe 2, de la façon suivante :
 - Pour : 29
 - Contre : 0
 - Abstentions : 0

► **Vote des Budgets Primitifs de l'exercice 2018**

Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2018

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet du Budget Primitif Principal 2018, dont la balance générale s'établit en opérations totales comme suit :

	Propositions du Président	Vote du Conseil
Dépenses d'investissement	3 179 552	3 179 552
Dépenses de fonctionnement	5 591 208	5 591 208
Dépenses totales	8 770 760	8 770 760
Recettes d'investissement	3 179 552	3 179 552
Recettes de fonctionnement	5 591 208	5 591 208
Recettes totales	8 770 760	8 770 760

⇒ *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :*

- **approuve** le Budget Primitif Principal 2018 de la façon suivante :
 - Pour : 26
 - Contre : 0
 - Abstentions : 03

Il est fait remarquer que le poste « urbanisme » va peser sur le budget principal.

A la question de savoir si la dépense relative à l'emploi d'un saisonnier en renfort sur les espaces verts est intégrée, le Président répond par l'affirmative.

Le départ d'un agent technique chargé du fleurissement est évoqué et la question est posée de savoir s'il va être remplacé.

Le Président explique que l'agent en question est Mme LADAME Nathalie et que la nécessité de pourvoir ou non à son remplacement va être étudiée.

Il est souligné la valeur et la compétence de Nathalie LADAME et le regret de la voir quitter la Communauté de Communes.

Le Président complète en indiquant que cet agent cherchait à se rapprocher de son lieu de résidence et qu'il avait déjà candidaté auprès de la Communauté de Communes des Monts de Châlus avant la fusion, ainsi qu'à la Mairie de Les Cars.

Une question est également posée sur les missions du chef d'équipe et notamment s'il est prévu qu'il puisse effectuer des tâches incombant aux agents des services techniques.

Le Président répond que dans ses missions il pourra apporter un appui aux services techniques.

Il est demandé si l'adhésion au Syndicat Mixte DORSAL est une dépense nouvelle ?

Le Président répond que, l'adhésion des Communautés de Communes au syndicat a été inscrite dans les statuts de ce dernier récemment et s'inscrit dans une nouvelle mécanique de financement eu égard au travail conséquent d'accompagnement des Communauté de Communes pour le déploiement du numérique.

Il est ensuite souligné l'inscription au budget d'investissement d'une dépense concernant les frais d'études pour la nouvelle voie d'accès à la zone d'activités de Châlus et la nécessité d'avancer rapidement sur cette opération compte tenu de l'attente des entreprises déjà implantées et de l'importance de développer cette zone.

Il est fait remarquer concernant les frais d'études pour l'étude assainissement d'un montant de 200 000 € que ce chiffre semble très important et peut être très difficile à justifier auprès des administrés.

Le Président indique qu'effectivement cela peut sembler important mais il s'agit d'une étude pour l'ensemble de la Communauté de Communes et les coûts pour la réalisation d'une seule commune sont souvent élevés également.

Concernant les subventions aux entreprises, le Président précise qu'une somme conséquente est également inscrite au budget mais que ce soutien contribue au maintien et au développement de l'attractivité et du dynamisme du territoire intercommunal puisque les entreprises et les emplois qu'elles génèrent, bénéficient de manière directe ou indirecte à d'autres activités (commerces...) et produisent des recettes fiscales.

Une question est ensuite soulevée concernant la date de mise en service des équipements tiers-lieux.

Le Président répond, qu'il va être nécessaire de travailler aux usages sur l'ensemble du nouveau territoire et que le Conseil Régional a revu son appel à projets.

Il est demandé si l'agent qui est sapeur-pompier continue à bénéficier de disponibilités. Le Président répond que les besoins en disponibilités sont pris en compte autant que possible.

Budget annexe Ordures Ménagères : Vote du Budget Primitif 2018

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet du Budget Primitif annexe « Ordures Ménagères » 2018, dont la balance s'établit en opérations totales comme suit :

	Propositions du Président	Vote du Conseil
Dépenses d'investissement	514 309	514 309
Dépenses de fonctionnement	1 491 068	1 491 068
Dépenses totales	2 005 377	2 005 377
Recettes d'investissement	514 309	514 309
Recettes de fonctionnement	1 491 068	1 491 068
Recettes totales	2 005 377	2 005 377

⇒ *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :*

- **approuve** le Budget Primitif annexe « Ordures Ménagères » 2018 de la façon suivante :
 - Pour : 27
 - Contre : 0
 - Abstentions : 0

SPANC : Vote du Budget Primitif 2018

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet du Budget Primitif annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2018, dont la balance générale s'établit en opérations totales comme suit :

	Propositions du Président	Vote du Conseil
Dépenses d'investissement	187 802	187 802
Dépenses de fonctionnement	74 947	74 947
Dépenses totales	262 749	262 749
Recettes d'investissement	187 802	187 802
Recettes de fonctionnement	74 947	74 947
Recettes totales	262 749	262 749

⇒ *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :*

- **approuve** le Budget Primitif annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2018 de la façon suivante :
 - Pour : 27
 - Contre : 0
 - Abstentions : 0

Une question relative aux financements de l'Agence de l'eau est soulevée.
Le Président répond que le 11^{ème} programme est en cours de discussions et que l'on n'en connaît pas encore les contours.

Activités Commerciales : Vote du Budget Primitif 2018

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet du Budget Primitif annexe « Activités commerciales » 2018, dont la balance générale s'établit en opérations totales comme suit :

	Propositions du Président	Vote du Conseil
Dépenses d'investissement	188 672	188 672
Dépenses de fonctionnement	103 963	103 963
Dépenses totales	292 635	292 635
Recettes d'investissement	188 672	188 672
Recettes de fonctionnement	103 963	103 963
Recettes totales	292 635	292 635

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve** le Budget Primitif annexe « Activités commerciales » 2018 de la façon suivante :
 - Pour : 27
 - Contre : 0
 - Abstentions : 0

ZA Les Gannes : Vote du Budget Primitif 2018

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet du Budget Primitif annexe « ZA Les Gannes » 2018, dont la balance générale s'établit en opérations totales comme suit :

	Propositions du Président	Vote du Conseil
Dépenses d'investissement	442 032	442 032
Dépenses de fonctionnement	457 022	457 022
Dépenses totales	899 054	899 054
Recettes d'investissement	442 032	442 032
Recettes de fonctionnement	457 022	457 022
Recettes totales	899 054	899 054

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve** le Budget Primitif annexe « ZA Les Gannes » 2018 de la façon suivante :
 - Pour : 27
 - Contre : 0
 - Abstentions : 0

ZA de Flavignac : Vote du Budget Primitif 2018

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet du Budget Primitif annexe «ZA de Flavignac » 2018, dont la balance générale (compte tenu des ajustements proposés) s'établit en opérations totales comme suit :

	Propositions du Président	Vote du Conseil
Dépenses d'investissement	661 898	661 898
Dépenses de fonctionnement	657 967	657 967
Dépenses totales	1 319 865	1 319 865
Recettes d'investissement	661 898	661 898
Recettes de fonctionnement	657 967	657 967
Recettes totales	1 319 865	1 319 865

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve** le Budget Primitif annexe «ZA de Flavignac » 2018 de la façon suivante :
 - Pour : 27
 - Contre : 0
 - Abstentions : 0

Il est souligné un besoin en communication sur ces zones d'activités.

Le Président abonde en ce sens et élargit le sujet à la communication générale de la Communauté de Communes, en précisant qu'il est nécessaire de dégager du temps pour la mise en œuvre de celle-ci.

Il est demandé si des acquisitions sont en projet. Le Président indique qu'en effet M.PERROCHEAU souhaite acquérir une parcelle de terrain sur la ZA de Flavignac. Le dossier est actuellement en cours.

Multiple rural Rilhac-Lastours : Vote du Budget Primitif 2018

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet du Budget Primitif annexe « Multiple-rural de Rilhac-Lastours » 2018, dont la balance générale s'établit en opérations totales comme suit :

	Propositions du Président	Vote du Conseil
Dépenses d'investissement	15 952	15 952
Dépenses de fonctionnement	15 735	15 735
Dépenses totales	31 687	31 687
Recettes d'investissement	15 952	15 952
Recettes de fonctionnement	15 735	15 735
Recettes totales	31 687	31 687

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve** le Budget Primitif annexe «Multiple-rural de Rilhac-Lastours » 2018 de la façon suivante :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Multiple rural Saint-Jean-Ligoure : Vote du Budget Primitif 2018

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet du Budget Primitif annexe « Multiple-rural de Saint-Jean Ligoure » 2018, dont la balance générale s'établit en opérations totales comme suit :

	Propositions du Président	Vote du Conseil
Dépenses d'investissement	14 887	14 887
Dépenses de fonctionnement	9 809	9 809
Dépenses totales	24 696	24 696
Recettes d'investissement	14 887	14 887
Recettes de fonctionnement	9 809	9 809
Recettes totales	24 696	24 696

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve** le Budget Primitif annexe «Multiple-rural de Saint-Jean Ligoure » 2018 de la façon suivante :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

► Budget Principal : Reprise des provisions

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2015, des provisions avaient été établies (régime de provisions semi-budgétaires), sur le Budget Principal et le Budget annexe Ordures Ménagères sur les exercices 2015 et 2016.

Concernant le Budget Primitif Principal, les dépenses correspondantes ont été ouvertes de la manière suivante :

- article 6815, pour un montant de 44 000 €.

Il indique ensuite que l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par Décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005 - art. 12 JORF 29 décembre 2005, pour l'application du 29° de l'article L. 2321-2, précise que « la provision constituée donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser. Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision. Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif. »

Il propose donc que la réalisation du risque s'étant produite, il soit donc procédé à la reprise de la provision correspondante.

⇒ *Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, :*

- **décide** la reprise de provisions pour risques et charges, relative au Budget Principal, citée ci-dessus,
- **dit que** les crédits budgétaires sont inscrits au Budget primitif Principal de l'exercice 2018 comme suit :
- Fonctionnement – Recettes – Chapitre 78 – Article 7815 – Montant 44 000 €.
- **indique** que la réalisation du risque ne s'étant pas encore produite sur le Budget annexe Ordures Ménagères, la reprise de la provision correspondante interviendra ultérieurement.

► **Vote des différents taux 2018**

Le Président indique au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de voter les différents taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Le Président fait les propositions suivantes :

TAXES DIRECTES LOCALES	PROPOSITIONS DE TAUX	TAUX VOTES
Taxe d'Habitation	9,56 %	9,56 %
Taxe Foncière (bâti)	0,602 %	0,602 %
Taxe Foncière (non bâti)	5,58 %	5,58 %
Cotisation Foncière des Entreprises	26,20 %	26,20 %

Il indique que cette proposition d'évolution repose sur :

- la nécessité de compenser pour partie la baisse de la DGF et des dotations autres ;
- le choix de ne pas prélever sur les allocations de compensation pour les nouvelles charges supportées par la Communauté de Communes : cotisations aux syndicats, service urbanisme, ... ;
- la probabilité d'une baisse du FPIC.

⇒ *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **décide** de fixer les taux des Taxes Directes Locales comme mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **indique** que le taux actuel mis en réserve avant la présente délibération était de 0,220 % et que la fraction de taux capitalisable en 2018 est de 0 %. Aucune part capitalisable n'est donc mise en réserve.

► **Personnel**

Création de postes

Le Président explique que La Communauté de Communes compte au sein de ses effectifs des postes en CDD qui remplissent des besoins permanents (Technicien SPANC, Agent d'accueil, ...) et dont l'échéance arrive à terme en 2018.

Il indique également que des besoins complémentaires sont nécessaires au regard :

- de la montée en puissance des compétences (GEMAPI, eau et assainissement ...)

- des actions et missions nouvelles : extension et harmonisation de la RI (extension de la régie de collecte), urbanisme, appels à projet TEPOS, OT EPIC, montée en puissance de la MSAP, nouvelles actions économiques, ...
- des nouveaux besoins générés par le développement de la structure et de ses activités : communication, accroissement du patrimoine communautaire (centre récréatif, future MDI à Nexon, Micro crèche, Boulangerie/Epicerie...),...
- de l'augmentation des tâches administratives et comptables liée aux points évoqués ci-dessus

Aussi, Le Président propose à l'assemblée la création des emplois permanents référencés comme suit :

Intitulé du poste	Grade	Catégorie hiérarchique	Durée hebdomadaire
Chargé de Communication	Attaché	A	35/35 ^{èmes}
	Rédacteur	B	
Agent d'accueil	Adjoint administratif	C	
Assistant Comptabilité et Ressources Humaines	Adjoint administratif		
Technicien SPANC	Adjoint technique		
Instructeur droit des sols	Adjoint administratif		
Responsable équipe technique	Agent de maîtrise		
Agent des Médiathèques	Adjoint du patrimoine		

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de créer** au tableau des effectifs les emplois permanents à temps complet référencés ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à recruter les agents affectés à ces postes,
- **d'inscrire** au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

Fixation des taux de promotion pour les avancements de grades

Le Président propose à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grades ainsi qu'il suit :

GRADES D'AVANCEMENT	TAUX (%)
Tous cadres d'emplois et tous grades	100

⇒ Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** le taux ainsi proposé.

► CDDI 2018-2021

Le Président explique que l'Assemblée Départementale a décidé de mettre en œuvre une troisième génération de Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI) pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2018.

Une enveloppe de 20 M€ (en augmentation de 2M€ par rapport à la génération précédente) sera réservée à cet effet.

Le Président indique que cette 3^{ème} génération conservera les principales caractéristiques des CDDI de seconde génération et notamment une architecture en trois volets :

- le premier volet concernera les équipements structurants portés par les Communautés de Communes, ou éventuellement une Commune, pour des projets à caractère intercommunal,
- le deuxième volet portera sur des équipements courants réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes,
- le dernier volet intégrera les projets départementaux qui présentent un intérêt particulier pour le territoire, les opérations d'aménagement de centres bourgs réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, les opérations portant sur la desserte haut débit des territoires (montée en débit, plaques FTTH, fibrage de sites à vocation économique).

Les aides à l'immobilier d'entreprises seront également prises en compte dans ce troisième volet.

Le Président précise que la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus bénéficiera d'une enveloppe de 1 186 000 € pour la durée du contrat et qu'une enveloppe complémentaire permettra de prendre en compte les projets dont le financement ne pourrait être assuré sur l'enveloppe de base.

Il indique que les opérations liées à la desserte haut débit bénéficieront d'un financement sectoriel qui viendra abonder l'enveloppe ouverte au titre du contrat.

Le Président présente ensuite le projet de contrat, après avoir précisé que celui-ci a été établi suite à la consultation des Communes (voir tableau récapitulatif des projets à inscrire au contrat joint en annexe 3) et qu'il pourra être complété par voie d'avenant si de nouveaux projets doivent y être inscrits par la suite.

⇒ *Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, :*

- **approuve** le projet de contrat de Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 2018-2021 tel que présenté (voir tableau récapitulatif des projets à inscrire au contrat joint en annexe),
- **autorise** le Président à réaliser les démarches et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du CDDI 2018-2021.

Point 2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

► Durée d'amortissements des travaux de la déchèterie

Le Président indique que la durée d'amortissement pour les travaux de la déchèterie doit être fixée. Il propose que celle-ci soit fixée à 30 ans.

NATURE DU BIEN	DUREE D'AMORTISSEMENT PROPOSEE
Numérisation du cadastre	10 ans
Plan Local d'Urbanisme intercommunal	10 ans
Fonds de concours	05 ans
Fonds de concours Flavignac Ecole et WC école	15 ans
Fonds de concours La Chateline	15 ans
Subvention d'équipement SDIS Caserne	15 ans
Subventions S.E.H.V.	25 ans
Travaux d'aménagement des Zones d'Activités	25 ans
Appareil photo numérique	03 ans
Matériel incendie	03 ans
Mobilier de bureau	05 ans
Livres, CD et DVD	02 ans
Réfrigérateur	03 ans
Micro-ondes	03 ans
Matériel informatique	05 ans
Logiciels	03 ans
Plantations	07 ans
Applications numériques	07 ans
Installations et matériel techniques	07 ans
Autres matériels et immobilisations corporelles	10 ans
Matériel roulant	07 ans
Etudes	05 ans
Subventions perçues	Même durée que celle des biens correspondants
Locaux techniques à Pageas	15 ans
Tavaux d'aménagement locaux techniques à Pageas	50 ans
Réalisation travaux éco-site	30 ans
Travaux raccordement électrique déchèterie, voirie lourde, réseaux et adduction téléphonique	20 ans
Déchèterie de Châlus	20 ans
Travaux déchèterie de Châlus	30 ans
Camion-benne à ordures ménagères et benne lève-conteneurs	08 ans
Bacs roulants à ordures ménagères	08 ans
Véhicule SPANC	05 ans
Outillage et matériel spécifique SPANC	05 ans
Composition photothèque	03 ans
Composition visuel clé signalétique Château de Les Cars	03 ans
Signalétique Château de Les Cars	03 ans
Etude Diagnostic appui technique valorisation accueil pédagogique sur Communauté de Communes	05 ans
Bâtiments Boucheries Bussière-Galant et Flavignac	25 ans

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** les durées d'amortissement des biens mentionnés ci-dessus,
- **autorise** le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

► **Effacement de dettes Budget Ordures Ménagères**

Le Président indique que le montant total des effacements de dettes s'élève à 87,00 €.

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le montant des dettes éteintes mentionné dans l'état précité,
- **d'autoriser** le Président à signer ce dernier et à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Point 3 – SERVICES AU PUBLIC

► **Boulangerie de Janailhac – assujettissement à la TVA**

Le Président explique que l'opération « aménagement d'un local commercial à Janailhac » n'entre pas dans le champ du FCTVA compte tenu de la perception de loyers.

Il propose l'assujettissement à la TVA au titre du régime optionnel pour cette opération.

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'assujettir à la TVA les dépenses et les recettes afférentes à l'opération « aménagement d'un local commercial à Janailhac »,
- **autorise** le Président à effectuer les démarches nécessaires à cet assujettissement.

Point 4 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► **Demandes de subventions 2018 AAJPN**

Le Président rappelle que conformément aux statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2017 et dans le cadre de l'article 4.3.3, la Communauté de Communes est compétente en matière de soutien aux actions de l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon.

Le Président propose d'attribuer à l'AAJPN une subvention pour l'année 2018 qui se répartie comme suit :

	Subvention 2018 sollicitée	Avance subvention 2019
AAJPN fonctionnement	95 000,00 €	50 000,00 €
AAJPN participation animation tiers lieux	2 800,00 €	
AAJPN Tickets culture jeunes	4 800,00 €	
AAJPN Subvention MSAP	30 000,00 €	

Il rappelle également que les modalités de ce soutien seront précisées dans une convention.

Monsieur FAUCHER Daniel s'est retiré et n'a pas pris part au vote, étant Président de l'association concernée.

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'attribuer** la subvention mentionnée ci-dessus au titre de l'année 2018 pour l'AAJPN,
- **de verser** l'avance au titre de l'année 2019,
- **d'autoriser** le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

► Vœu Pharmacie de Nexon

M. Jean-Marie Massy, Vice-Président, prend la parole pour évoquer la fermeture de la 2^{ème} pharmacie de Nexon et ses conséquences sur la baisse de la qualité du service de santé sur le territoire et sollicite la prise d'une motion.

M. Desroches rappelle l'origine de cette fermeture et souligne le fait que les élus doivent aujourd'hui se positionner sur une problématique qui aurait pu être évitée.

M. Fabrice Gerville-Réache intervient à la demande de M. Brezaudy et rappelle les actions mises en œuvre pour sauvegarder la pharmacie et les délibérations judiciaires attendues.

Le Président propose au vote, suite aux échanges, le vœu suivant :

- **Considérant** que l'offre de soins constitue un enjeu majeur en termes de services à la population,
- **Considérant** l'évolution démographique que connaît cette partie du territoire et la « centralité » de la commune de Nexon
- **Considérant** la nécessité de maintenir la qualité de l'offre de santé du territoire,
- **Formule le vœu** de voir maintenue une offre de soin suffisante avec le maintien de deux officines à Nexon.

⇒ Le Conseil Communautaire à 25 voix pour et 02 abstentions :

Pour terminer, le Président indique que le prochain comité de pilotage sur l'étude d'optimisation et d'extension du Service Public de Collecte des Ordures Ménagères aura lieu le 24 avril 2018 à 18h30 (lieu à définir).

Il indique enfin que la réception des travaux concernant le Centre Récréatif devrait avoir lieu le 13 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 35.

Le Président,
Stéphane DELAUTRETTE



ANNEXES

ANNEXE 1 : tableau d'affectation des résultats Budget Principal

TRESORERIE DE CHALUS 21 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 87230 CHALUS	
AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE	2017
COLLECTIVITE : <u>Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus</u> avec <u>intégration du Résultat de l'Office de Tourisme</u>	
SECTION D'INVESTISSEMENT REPORT DEFICITAIRE N-1 REPORT EXCEDENTAIRE N-1 DEPENSES DE L'EXERCICE RECETTES DE L'EXERCICE RESULTAT DE L'EXERCICE Intégration résultat Office de Tourisme RESULTAT CUMULE DE LA SECTION 001 Dépenses	0,00 155 939,96 1 744 478,62 1 218 924,05 -525 554,57 5 066,45 -364 548,16 707 090,00 692 421,00 379 217,16 379 217,16 379 217,16
SECTION D'EXPLOITATION REPORT DEFICITAIRE N-1 REPORT EXCEDENTAIRE N-1 DEPENSES DE L'EXERCICE RECETTES DE L'EXERCICE RESULTAT DE L'EXERCICE Intégration résultat Office de Tourisme RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	0,00 1 617 272,59 3 880 309,96 4 141 322,33 261 012,37 7 144,56 1 885 429,52 379 217,16 0,00 379 217,16 1 506 212,36 002 Recettes
RESTES A REALISER DEPENSES RESTES A REALISER RECETTES BESOIN DE FINANCEMENT PRELEVEMENT A EFFECTUER	0,00 0,00 0,00 0,00

ANNEXE 2 : tableau d'affectation des résultats Budget Activités Commerciales

TRESORERIE DE CHALUS 21 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 87230 CHALUS		
AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2017		
COLLECTIVITE : <u>Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus</u> <u>avec intégration du Résultat de l'Office de Tourisme</u>		
SECTION D'INVESTISSEMENT REPORT DEFICITAIRE N-1 REPORT EXCEDENTAIRE N-1 DEPENSES DE L'EXERCICE RECETTES DE L'EXERCICE RESULTAT DE L'EXERCICE <i>Intégration résultat Office de Tourisme</i> RESULTAT CUMULE DE LA SECTION <i>001 Dépenses</i> RESTES A REALISER DEPENSES RESTES A REALISER RECETTES BESOIN DE FINANCEMENT PRELEVEMENT A EFFECTUER	0,00 155 939,96 1 744 478,62 1 218 924,05 -525 554,57 5 066,45 -364 548,16 707 090,00 692 421,00 379 217,16 379 217,16 379 217,16	0,00 1 617 272,59 3 880 309,96 4 141 322,33 261 012,37 7 144,56 1 885 429,52 379 217,16 0,00 379 217,16 1 506 212,36 <i>002 Recettes</i>

ANNEXE 3 : synthèse CDDI 2018-2021

CDDI 2018 - 2021 : Synthèse des projets proposés

PROJETS STRUCTURANTS ET OPERATIONS COURANTES :

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET
COMMUNAUTE DE COMMUNES	LOCAUX COMMUNAUTAIRES DE NEXON AMENAGEMENTS SUR LE SITE DE PUYCHENY	687 000 € HT
COMMUNE DE CHALUS	ETUDE DIAGNOSTIC SUR L'ASSAINISSEMENT ET L'EAU POTABLE phase 2	229 100 € HT
	AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG Tranche supplémentaire phase 1	200 000 € HT
COMMUNE DE NEXON	AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG phase 2	108 000 € HT
	AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA ROUTE DES CARS	334 500 € HT
COMMUNE DE NEXON	CONSTRUCTION D'UN CHAPITEAU ET DES LOGES ANNEXES	31 473 € HT
	ETUDE DE LA TRAVERSEE D'AGGLO - AMENAGEMENT DES PLACES DE LA REPUBLIQUE ET ANNIE FRATELLINI	1 027 500 €
COMMUNE DE BUSSIÈRE-GALANT	REVITALISATION DU CENTRE-BOURG : OPERATION D'URBANISME COMMERCIAL ET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE A	927 797 €
COMMUNE DE FLAVIGNAC	BUSSIÈRE-GALANT AMENAGEMENT CENTRE-BOURG	373 000 €
SICTOM	AMENAGEMENT ET REMISE AUX NORMES DE LA DECHETERIE DE NEXON	441 000 €
		286 033,01 € HT

NUMERIQUE :

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATION
DORSAL	MONTEE EN DEBIT
DORSAL	CREATION DE PLAQUES FTTH
DORSAL	RACCORDEMENTS D'ENTREPRISES

IMMOBILIER D'ENTREPRISES :

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATION
	A voir en fonction des dossiers déposés